

POLITIQUE RGPD

Rectorat

Délégation Académique
à la Formation
Professionnelle Initiale
et Continue

Groupement d'Intérêt
Public Auvergne

Affaire suivie par
Perrine JOUVE
Isabelle MOULIN
Téléphone
04 73 99 34 84
04 73 99 35 16

Mél.
perrine.jouve
@ac-clermont.fr

isabelle.moulin4@ac-
clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
cedex 1

La Délégation académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue et le Groupement d'Intérêt Public Auvergne, doivent appliquer le règlement général européen sur la protection des données (RGPD).

Il permet de donner aux citoyens **plus de visibilité et de contrôle** sur leurs données à caractère personnel et à l'administration de **maîtriser le cycle de vie des données** et de pouvoir les transmettre sur simple demande.

Est considérée comme une **donnée à caractère personnel** toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Un **traitement de données personnelles** est une opération, ou un ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé.

Le Recteur d'académie et la Directrice du GIP Auvergne sont **responsables de traitement**. Ils ont l'obligation de mettre en place et de tenir à jour **un registre** recensant l'intégralité des traitements mis en place au sein de la DAFPIC et du GIP Auvergne. Ce registre, mis à la disposition du public, consigne le caractère licite des traitements des données et les mesures prises pour garantir la sécurité des données traitées.

Tous les traitements sous la forme papier et sous la forme numérique sont concernés.

Clermont-Ferrand, le 16 janvier 2020



Directrice du GIP Auvergne



Geneviève DEPLAT

Le Délégué académique à la
Formation Professionnelle Initiale et
Continue



Jean-Luc LEGRAND